



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 MAI 2023

Nombre de
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mil vingt trois

Le : 11 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de STE FOY L'ARGENTIERE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de madame Karine BERGER

Secrétaire élu : Gérard VULPAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mai 2023.

Compte rendu affiché le : 16 mai 2023.

Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / L. BROSSARD / D. BERTHOLON
C. LOZANO / B. TRENCHAT / F. VENET / A. BORRA / M. DUPUY
G. VULPAS.

Absents excusés : Janine QUINAUDON (pouvoir donné à Karine BERGER) /
Philippe SECKINGER (pouvoir donné à Georges BUFFARD) / O. VIALON /
D. PINEL (pouvoir donné à Denise BERTHOLON) / R. JOASSARD.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 11 mai 2023 à dix-neuf heures et trente minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Madame le Maire excuse l'absence de Janine QUINAUDON qui lui a donné pouvoir, de Philippe SECKINGER qui a donné pouvoir à Georges BUFFARD, de Dorothee PINEL qui a donné pouvoir à Denise BERTHOLON pour toutes les décisions à prendre lors de ce Conseil. Elle excuse également l'absence d'Olivier VIALON et de Robert JOASSARD.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Gérard VULPAS se propose d'être secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la réunion du jeudi 6 avril 2023.

APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ROUTE DE LYON :

Madame le Maire informe que nous avons déjà signé des conventions avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais relatives aux travaux d'assainissement et plus particulièrement aux déversoirs d'orages. Des nouvelles études ont démontré que des travaux d'assainissement Route de Lyon doivent être réalisés. La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais compétente en matière d'assainissement doit réaliser les travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur d'assainissement d'eaux usées et le renouvellement des boîtes de branchement au droit du Camard, de la Route de Lyon, de la Rue du Stade sur les Communes de Ste Foy l'Argentière et St Genis l'Argentière. A cela, s'ajoute la création d'un nouveau déversoir d'orage en lieu et place du déversoir d'orage n°

7.



MAIRIE

18, Impasse de la Mairie

69610 SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE

Tél : 04 74 70 03 95

E-mail : mairie@sainte-foy-largentiere.fr

Les Communes de Ste Foy l'Argentière, Souzy et St Genis l'Argentière ayant la compétence eaux pluviales, prendront à leur charge les travaux de mise en place de boîtes de branchements d'eaux pluviales ainsi que le raccordement aux réseaux d'eaux pluviales existants. Notre Commune prendra en charge la reprise du collecteur d'eaux pluviales au Nord de la Grande Rue.

Au regard de la situation des chantiers et de la concomitance des travaux à effectuer, la CCMDL, les Communes de Ste Foy l'Argentière, Souzy et St Genis l'Argentière souhaitent effectuer leur achat en commun. Le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs permet d'optimiser la procédure de la passation des marchés publics et d'assurer des économies d'échelle.

La présente convention a pour objectif de constituer un groupement de commande en application des articles L 2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique.

Les membres du groupement de commande sont les Communes de Ste Foy l'Argentière, Souzy et St Genis l'Argentière et la CCMDL. Chaque membre est représenté par la personne habilitée à signer la convention.

Ce groupement est constitué pour la durée de la procédure de passation de marchés de travaux évoqués.

A la signature de la présente convention, les travaux sont estimés à 516 529.05 € H.T. Notre partie représente environ 42 000 € H.T. La maîtrise d'œuvre pour l'ensemble de la mission est rémunérée sur une base de 5 %.

Les travaux devraient commencer fin août et devraient se terminer début novembre. Le reste des travaux devraient suivre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE :

Madame le Maire rappelle la nécessité d'obtenir le maximum de subventions pour la réalisation de tous nos projets. En janvier, l'Etat a été sollicité, puis en avril la Région et maintenant nous sollicitons le Département. Madame le Maire précise qu'une aide du Département peut être demandée pour les travaux de réaménagement du centre bourg. Un dossier doit être déposé via une plateforme dématérialisée.

Madame le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LA VIDEOPROTECTION :

Madame le Maire rappelle que la vidéoprotection faisait partie de son programme. Nous allons profiter des travaux de la Grande Rue pour passer des fourreaux nécessaires pour la vidéoprotection.

Madame le Maire précise qu'une aide du Département peut être demandée pour la vidéoprotection. Un dossier doit être déposé via une plateforme dématérialisée.

Madame le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR LA VIDEOPROTECTION :

Madame le Maire précise qu'une aide de la Région peut être demandée pour la vidéoprotection à hauteur de 50 %. Un dossier doit être déposé via une plateforme dématérialisée.

Madame le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention.

DOSSIER DES AMENDES DE POLICE :

Une demande sera déposée comme l'an dernier. Elle concerne principalement l'acquisition de panneaux de signalisation, des dos d'âne ... La plateforme est ouverte pour demander la subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention.

SUBVENTION A L'OGEC :

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée le 16 octobre 2020 entre la Commune, la directrice de l'école Sainte Marie et le Président de l'OGEC pour la prise en charge des frais de fonctionnement de l'école et plus particulièrement des frais de personnel.

Le coût annuel des salaires pour 2022-2023 s'élève à la somme de 43 795.20 € contre 36 694.92 € en 2021-2022. Il semblerait que cette hausse proviendrait d'une augmentation particulièrement conséquente des salaires. Aussi, l'OGEC sera sollicitée pour fournir des explications sur cette hausse et au besoin il leur sera demandé les bulletins de salaire des agents concernés.

Le Conseil Municipal décide d'ajourner le vote de la subvention. Cette dernière sera réétudiée lors du prochain Conseil Municipal du 8 juin 2023 au regard des éléments rendus par l'OGEC.

DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEMENTAIRE POUR ASSISTER AUX CONSEILS D'ECOLES :

Madame le Maire indique que les Conseils d'école élémentaire ne se passent pas très bien. Il y a une orientation extrêmement négative des membres du Conseil d'école envers la Mairie. On a l'impression d'un « règlement de comptes » : école vieille, sale ...

Denise BERTHOLON et Alexandra BORRA sont les deux déléguées qui participent aux conseils d'école. Karine BERGER félicite les deux déléguées pour le travail fait et les explications données lors des conseils d'école. Elle leur témoigne tout son soutien.

Madame le Maire précise qu'elle a refusé de signer le compte rendu du conseil d'école car tout est orienté négativement contre la Mairie avec des propos détournés ne reflétant pas la réalité.

Madame le Maire rappelle que le Conseil d'école est composé de membres titulaires et de membres suppléants. Or, lors des Conseils d'école, les membres titulaires et suppléants sont tous présents ; ce qui fait qu'il y a une surreprésentation des membres.

Aussi, Karine BERGER demande de désigner un deuxième suppléant supplémentaire (Janine QUINAUDON étant la première suppléante) pour venir suppléer les deux délégués lors des Conseils d'écoles. Madame le Maire propose Lionel BROSSARD.

Après vote à main levée, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal désigne Lionel BROSSARD, en qualité de délégué suppléant aux écoles.

APPROBATION DU RAPPORT 2022 DU PRIX ET DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE (RPOS) DU SIEMLY :

Madame le Maire précise que le SIEMLY nous a transmis le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable concernant 2022.

Ce rapport reprend les caractéristiques techniques du service public, les volumes mis en distribution et les factures, la tarification et les recettes, les indicateurs de performance du service, le financement des investissements, les actions de solidarité et de coopération décentralisée et enfin le tableau récapitulatif des indicateurs.

On peut noter une évolution du nombre d'abonnement par rapport à l'année 2021. 851 abonnés sont comptabilisés sur notre Commune (836 en 2021). Le prix est passé de 3.45 €/m³ en 2022 à 3.49 €/m³ en 2023.

Madame le Maire précise que l'on n'a pas trouvé dans les analyses l'indication de perfluorés. Georges précise que cette information sera obligatoire en 2026. Le Conseil Municipal aimerait avoir connaissance du taux de PFAS compte tenu que nous avons des administrés qui nous questionnent.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Permanence des élus le samedi matin : Madame le Maire précise que la permanence des élus sera à partir de juin sur rendez-vous uniquement car il y a très peu de personnes voire pas du tout. Le secrétariat demandera l'objet du rendez-vous pour répondre au mieux aux attentes des administrés.*
- *Madame le Maire rappelle la fête des mères le dimanche 4 juin 2023 à 11 h sous la halle. Toute la population est invitée.*
- *Madame le Maire fait part des remerciements des membres de la famille MAYOUD lors du décès de leur maman.*
- *Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 8 juin 2023 à 19h30.*
- *Madame le Maire informe également le Conseil Municipal que le cyclo des Monts aura lieu le samedi 10 juin 2023. Les deux boucles Nord et Sud se termineront sur la Commune de Sainte-Foy-l'Argentière.*

La séance est levée à 20h30.

A Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 12 mai 2023,

*Le Maire,
Karine BERGER*

